



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1907 ET 1908 (RM 330)

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, les règlements suivants :

➤ ***Règlement numéro 1907 concernant l'utilisation des pesticides, des engrais et des matières fertilisantes***

Ce règlement a pour objet d'encadrer et réglementer, pour des raisons environnementales et sur tout le territoire de la Ville, l'utilisation des pesticides, des engrais et autres matières fertilisantes en interdisant et réglementant certaines catégories.

➤ ***Règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet de remplacer le règlement 1880 actuellement en vigueur afin de se conformer à la modification du règlement RM 330 de la MRC Brome-Missisquoi.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlement entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 6 octobre 2022.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA